

**DECISION PORTANT SUR LA PASSATION D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHÉ
DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE ET DE LA ZINGUERIE ÉCOLE
CAMILLE DELTHIL AVEC LA SA PONS**

ST N° 2024-147

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1° et l'article R. 2194-08 du code de la Commande publique,

Considérant qu'un marché a été conclu le 04 juillet 2024 n° 2024DST08-01 pour les travaux de réfection de la toiture et de la zinguerie école Camille-Delthil, avec la SA PONS, dont le siège social est 1281, route de Toulouse – 82100 Castelsarrasin,

Considérant que les prestations prévues ont été modifiées pour l'amélioration du projet, à savoir :

- travaux complémentaires pour dépose et enlèvement des plaques FLEXOUTUILE découvertes lors de la dépose de la couverture
- démolition de 3 cheminées et reconstitution de la couverture

Considérant que ces modifications, objet de l'avenant, entraînent une plus-value du montant du marché initial,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

D'accepter la passation d'un avenant numéro 1 au marché de travaux de réfection de la toiture et de la zinguerie école Camille-Delthil n° 2024DST08-01, avec la SA PONS,

- Montant initial du marché de : 200.000,00 € HT
- Montant de l'avenant : + 10.990,00 € HT

Nouveau montant du marché : 210.990,00 € HT (soit 253.188,00 € TTC)

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 12 septembre 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ